

# Élections communales : prorogation de la date de dépôt de candidature

écrit par GuineePolitique© | 21 décembre 2017



**Communiqué de la CENI relatif au dépôt des dossiers de candidatures en vue des élections communales du 04 février 2018**

La commission électorale nationale indépendante (CENI) a le plaisir d'informer les acteurs du processus électoral que le chronogramme de ses activités opérationnelles est effectivement respecté. Toutes les dates devant conduire aux élections le 04 février 2018 demeurent bien tenues.

Malheureusement, un certain retard dans le dépôt des dossiers de candidatures est entrain d'affecter cette dynamique. A ce jour 19 décembre 2017, seulement vingt-cinq (25) listes de candidature ont été enregistrés pour l'ensemble des 342 circonscriptions électorales du pays. En conséquence, la CENI voudrait inviter les partis politiques, les coalitions de partis politiques et les candidatures indépendantes à bien vouloir accélérer le rythme pour cette étape capitale du processus électoral.

Aussi, la commission électorale nationale indépendante voudrait rappeler à l'intention de toutes les parties prenantes que conformément au chronogramme validé des élections communales, le 20 décembre 2017 à 00 heures est la

date limite pour les dépôts des listes de candidatures.

A cet effet, elle invite instamment les acteurs concernés à tout mettre en œuvre pour le respect des délais indiqués.

La commission électorale nationale indépendante sait compter sur la diligence habituelle des uns et des autres.

**LA CENI**

### [Communiqué CENI](#)

Le 20 décembre 2017, dans une décision, la CENI proroge la date de dépôt des dossiers de candidatures.

La clôture des opérations de candidatures prévue le mercredi 20 décembre 2017, est prorogée jusqu'au **mardi 26 décembre 2017** sur toute l'étendue du territoire national.

### [Decision CENI](#)

*Sékou Chérif Diallo*

*sekoucherif@guineepolitique.com*